



La raison de notre espérance

Les livres canoniques

Les livres canoniques

« Nous croyons que l'Écriture sainte comporte deux parties : l'Ancien et le Nouveau Testament. Ce sont des livres canoniques, auxquels il n'y a rien à répliquer. En voici la liste, telle qu'on la retrouve dans l'Église de Dieu.

Dans l'Ancien Testament : les cinq livres de Moïse, soit Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome, puis Josué, Juges, Ruth, 1 et 2 Samuel, 1 et 2 Rois, 1 et 2 Chroniques, Esdras, Néhémie, Esther, Job, les Psaumes et les trois livres de Salomon, soit Proverbes, Ecclésiaste et Cantique des cantiques, puis les quatre grands prophètes, soit Ésaïe, Jérémie, incluant les Lamentations, Ézéchiel et Daniel, puis les douze petits prophètes, soit Osée, Joël, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie.

Dans le Nouveau Testament : les quatre Évangiles, soit Matthieu, Marc, Luc et Jean, puis les Actes des apôtres et les treize lettres de l'apôtre Paul, soit Romains, 1 et 2 Corinthiens, Galates, Éphésiens, Philippiens, Colossiens, 1 et 2 Thessaloniens, 1 et 2 Timothée, Tite et Philémon, puis la lettre aux Hébreux et les sept autres lettres, soit Jacques, 1 et 2 Pierre, 1, 2 et 3 Jean et Jude, et enfin l'Apocalypse de l'apôtre Jean. »

Confession de foi des Pays-Bas, article 4

1. L'unité de l'Ancien et du Nouveau Testament
2. La canonicité des livres de la Bible
3. La liste des livres de la Bible

Dieu dans sa grâce a bien voulu nous parler. Il a pris soin de s'assurer que sa Parole autrefois révélée soit mise par écrit pour être correctement transmise aux générations futures jusqu'à nous aujourd'hui. Quelle est la nature de ce texte et quelles sont les parties qui le composent?

1. L'unité de l'Ancien et du Nouveau Testament

L'article 4 de la Confession de foi des Pays-Bas commence par reconnaître qu'il n'existe aucune opposition entre les livres de l'Ancien Testament et ceux du Nouveau Testament. « Nous croyons que

l'Écriture sainte comporte deux parties : l'Ancien et le Nouveau Testament. » Les deux groupes appartiennent à la même Écriture sainte qui est la Parole de Dieu du début à la fin.

Dès le 2^e siècle, Marcion rejetait l'Ancien Testament et certaines parties du Nouveau Testament qu'il estimait trop « juives ». Il ne retenait dans le canon des Écritures qu'une partie de l'Évangile de Luc et les lettres de Paul. Il trouvait que le Dieu de l'Ancien Testament était vengeur, bien différent du Père de Jésus-Christ qui est un Dieu d'amour. Les idées de Marcion ont été condamnées, mais plus tard, à l'époque de la Réformation, les anabaptistes ont trouvé une autre façon de jeter une ombre sur l'Ancien Testament. Pour eux, Dieu n'avait établi qu'une alliance terrestre avec Israël. L'Ancien Testament ne parlerait que de bénédictions terrestres, sans grand rapport avec le salut en Jésus-Christ.

Plus tard, au 19^e siècle, les théologiens libéraux ont mis de côté l'Ancien Testament considéré dépassé. Beaucoup d'évangéliques encore aujourd'hui voient une opposition entre l'Ancien et le Nouveau Testament. Les dispensationalistes croient que Dieu aurait deux peuples distincts : Israël et l'Église. L'Ancien Testament serait surtout pour Israël qui aurait reçu des promesses matérielles, tandis que le Nouveau Testament serait surtout pour l'Église qui aurait reçu des promesses spirituelles. L'un contiendrait la loi, l'autre la grâce.

Cette opposition entre les deux Testaments a pour effet que, dans ces milieux, on prêche beaucoup moins sur l'Ancien Testament que sur le Nouveau. Nous croyons au contraire que les deux Testaments sont unis, qu'ils font tous les deux partie de la même Parole de Dieu et qu'ils sont tous les deux autant utiles au seul peuple que Dieu rassemble depuis le commencement du monde jusqu'à la fin. « *Toute Écriture sainte est inspirée de Dieu et utile pour enseigner, pour convaincre, pour redresser, pour éduquer dans la justice* » (2 Tm 3.16). Les deux Testaments contiennent tous les deux la loi et la grâce. Ils sont cependant distincts et appartiennent à deux époques différentes de l'histoire de la révélation. Le premier nous révèle la promesse du Sauveur et le second nous en révèle l'accomplissement.

2. La canonicité des livres de la Bible

Le mot « canonique » vient du grec « kanôn » qui signifie règle, norme, mesure. Les livres de la Bible sont canoniques dans ce sens qu'ils possèdent une pleine autorité sur nos vies. « *Ce sont des livres canoniques, auxquels il n'y a rien à répliquer* » (art. 4). Autrement dit, nous ne sommes pas autorisés à contredire ce que la Bible dit. Nous sommes au contraire appelés à nous y soumettre, car elle est un guide sûr et une règle parfaite pour notre foi et notre vie.

Toute communication implique un émetteur et un récepteur. Dieu, qui est l'émetteur, nous a communiqué parfaitement son message de façon exacte et précise. L'homme, qui est le récepteur, est parfois sourd au message à cause de son péché. S'il nous arrive de détecter de prétendues erreurs, contradictions ou difficultés dans la Bible, il ne faut pas s'en prendre à l'émetteur, mais à nous-mêmes qui comprenons mal sa Parole. Il nous faut continuer de lire attentivement, d'étudier, de faire des recherches afin de mieux comprendre ce que la Bible nous dit réellement.

Comment savons-nous que tous ces livres énumérés dans cet article 4 sont canoniques? Comment pouvons-nous confesser qu'ils viennent de Dieu? Confesser signifie dire la même chose, répéter après Dieu.

Pour l'autorité divine des livres de l'Ancien Testament, nous avons le sceau de l'autorité du Seigneur Jésus lui-même. Nous savons que les livres de l'Ancien Testament ont une autorité divine parce que Jésus-Christ nous l'a confirmé par son autorité souveraine. Jésus a résumé les péchés d'Israël « *depuis le sang d'Abel jusqu'au sang de Zacharie* » (Lc 11.51). D'Abel à Zacharie, c'est-à-dire du livre de la Genèse jusqu'au deuxième livre des Chroniques, qui est le dernier livre de la Bible hébraïque (les juifs classent les livres de l'Ancien Testament différemment de nous). Jésus a donc passé en revue l'ensemble de l'Ancien Testament, du début à la fin. « *Et commençant par Moïse et par tous les prophètes, il leur expliqua dans toutes les Écritures ce qui le concernait* » (Lc 24.27). À plusieurs reprises, Jésus et les apôtres citent les livres de l'Ancien Testament en reconnaissant la pleine autorité divine de ces Écritures saintes. Jésus a dit : « *L'Écriture ne peut être abolie* » (Jn 10.35).

Nous ne savons pas dans le détail comment les livres de l'Ancien Testament en sont venus à être reconnus comme étant canoniques. Nous savons cependant que ces 39 livres étaient acceptés par les juifs à l'époque de Jésus. Ces livres ont en fait été revêtus de l'autorité divine dès leur mise par écrit, et non en vertu d'une reconnaissance ou d'une décision ultérieure par le peuple de Dieu. Par exemple, c'est l'Éternel Dieu lui-même qui a commandé à Moïse de mettre par écrit aussi bien sa loi sainte que ses actes grandioses afin que ces textes d'alliance régissent les rapports entre Dieu et le peuple de l'alliance (Ex 17.14; 24.7; 34.27-28; Dt 17.18; 28.58,61; 29.20-21; 30.10; 31.24,26; Jos 1.8). De même, les prophètes de l'Ancien Testament ont reçu de la part de Dieu des messages qu'ils devaient transmettre comme étant pleinement revêtus de l'autorité divine (« *Ainsi parle l'Éternel* ») et qu'ils avaient reçu l'ordre de mettre par écrit pour rendre témoignage à la vérité de Dieu (És 30.8; Jr 25.13; 30.2; 36.1-32; 45.1; etc.). Ce sont ces livres que Jésus a cautionnés comme étant Écriture sainte et Parole de Dieu.

Pour ce qui est des livres du Nouveau Testament, c'est également le Seigneur Jésus qui en a confirmé l'autorité, non pas après coup, mais avant qu'ils aient été écrits. Jésus a dit à ses apôtres : « *Qui vous écoute m'écoute* » (Lc 10.16). Cela était vrai aussi bien de la prédication des apôtres que de leurs écrits. À mesure que ces derniers (ou parfois leurs assistants) ont écrit les livres du Nouveau Testament, l'Église en a reconnu l'autorité. Ce n'est pas l'Église qui a défini le canon des Écritures au moyen d'une décision d'un concile ou d'un synode. Ce sont les livres de la Bible qui se sont imposés à l'Église du fait qu'ils possèdent en eux-mêmes une autorité divine depuis leur mise par écrit.

« *C'est pourquoi nous rendons continuellement grâces à Dieu de ce qu'en recevant la parole de Dieu que nous vous avons fait entendre, vous l'avez accueillie, non comme la parole des hommes, mais comme ce qu'elle est vraiment : la parole de Dieu qui agit en vous qui croyez* » (1 Th 2.13).

Ce n'est pas seulement la proclamation orale de Paul qui a été bien accueillie par les Églises, mais aussi sa parole écrite. C'est la raison pour laquelle les Églises ont reçu favorablement ses lettres et les ont fait circuler. Pierre lui-même reconnaît les écrits de Paul comme étant au même niveau que « *le*

reste des Écritures » (2 Pi 3.16). Encore une fois, nous ne savons pas dans le détail comment les livres du Nouveau Testament en sont venus à être acceptés comme étant canoniques, mais l'Église n'a pu que s'incliner devant l'autorité de ces livres et reconnaître qu'ils étaient revêtus de l'autorité de Dieu même qui parle à son peuple.

Nous nous opposons ainsi à l'erreur catholique romaine qui dit que le canon, en fin de compte, c'est l'Église. D'après Rome, la tradition de l'Église est sur le même pied que les Écritures. En pratique, l'Église est même au-dessus des Écritures. C'est la raison pour laquelle l'Église de Rome a longtemps interdit la lecture de la Bible. Aujourd'hui, ils acceptent que les fidèles lisent la Bible par eux-mêmes, mais c'est seulement l'interprétation du magistère qui serait correcte. Lorsque nous affirmons que les livres de la Bible sont canoniques, nous disons par là que les Écritures saintes sont au-dessus de l'Église et qu'elles ont pleine autorité sur nos vies. Nous nous opposons également à l'erreur pentecôtiste qui prétend que Dieu ajoute de nouvelles révélations encore aujourd'hui par des prophéties ou des visions spéciales.

3. La liste des livres de la Bible

L'article 4 nous donne une liste complète des 66 livres de la Bible. Par implication, nous rejetons l'idée d'un « canon ouvert » qui signifierait que de nouveaux livres pourraient être ajoutés à la Bible, par exemple à cause de révélations nouvelles ou bien parce que d'anciens livres restés longtemps cachés seraient découverts. Dieu n'ajoute plus de nouvelles révélations à celles données autrefois et mises par écrit par les prophètes et les apôtres dans les livres bibliques que nous possédons. Le canon des Écritures saintes est fermé et le nombre de livres canoniques est complet.

La Bible mentionne d'autres livres inconnus aujourd'hui, par exemple « *le livre des Guerres de l'Éternel* » (Nb 21.14), « *le livre du Juste* » (Jos 10.13), « *le commentaire du prophète Iddo* » (2 Ch 13.22) ainsi qu'une épître de Paul à Laodicée (Col 4.16) et deux autres lettres de Paul aux Corinthiens. Nous ignorons les raisons pour lesquelles ces livres n'ont pas été conservés, mais ils ne font pas partie du canon biblique. Il n'est pas très utile de nous poser des questions sur ce que nous n'avons pas. Il est très préférable de profiter de toute la richesse que nous avons dans les 66 livres que Dieu nous a donnés. Nous avons tant de trésors à explorer! Quant aux livres apocryphes, il en sera question plus loin dans l'article 6.

Notons finalement que, dans le texte original de la Confession des Pays-Bas, l'épître aux Hébreux était attribuée à Paul et les sept dernières épîtres étaient attribuées à des apôtres. La version actuelle est corrigée, car l'auteur de l'épître aux Hébreux n'est pas identifié dans la Bible et Jacques et Jude pourraient être des frères de Jésus plutôt que des apôtres. Toutefois, même si ces livres — tout comme l'Évangile de Luc et de Marc — n'ont peut-être pas été écrits directement par des apôtres, ils sont indirectement apostoliques parce que leurs auteurs étaient des compagnons des apôtres et ont reçu le sceau d'approbation des apôtres avec les dons de l'Esprit qui l'accompagnaient.

Combiné à la vérité divinement inspirée de l'Esprit qui y est présentée, cela a permis à ces livres de s'imposer à toute l'Église. Les apôtres, qui constituent le fondement de l'Église de la Nouvelle Alliance

(Ép 2.20), ont ainsi reconnu l'autorité divine des Écritures inspirées qu'ils ont écrites eux-mêmes ou qui ont été écrites par quelques compagnons.

Nous sommes tenus de reconnaître également cette autorité à leur suite et de persévérer dans l'enseignement des apôtres (Ac 2.42). Comme déjà dit, ultimement, c'est le Seigneur Jésus qui a confirmé l'autorité des livres du Nouveau Testament, non pas après coup, mais avant qu'ils aient été écrits, puisqu'il a conféré son autorité à ses apôtres en leur disant : « *Qui vous écoute m'écoute* » (Lc 10.16). Ainsi, tous ces livres sont canoniques et entièrement dignes d'être reçus comme étant la Parole de Dieu.

Paulin Bédard, pasteur

La raison de notre espérance, série d'études doctrinales sur la Confession de foi des Pays-Bas.

L'auteur est pasteur de l'Église chrétienne réformée de Beauce, Québec, Canada, et directeur du site *Ressources chrétiennes*.

www.ressourceschretiennes.com



2021. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International (CC BY-SA 4.0)

Il est également interdit de reproduire la Confession des Pays-Bas dans son intégralité à des fins commerciales sans l'autorisation préalable des Éditions Kerygma. Ressources chrétiennes a obtenu cette permission dans le cadre de cette publication.